

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/06/26-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 7 juin 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,*

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Stages facultatifs**

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire propose au conseil d'administration d'approuver les dispositions suivantes concernant les stages facultatifs.

*Les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention.*

*Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.*

**Le conseil d'administration approuve cette proposition.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

